

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2017**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Membres présents à la séance : 24 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Marc BARRON,

Conseillers absent non excusé : Pascale GÉRARD

Procurations : Claire FLORENTIN-POIZOT à Bertrand KLING, Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 17 mars 2017

N°2017-018

Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2014
39 rue Sadi Carnot / 1 rue Jules Ferry

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Adrien BONNET.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue Sadi Carnot, une partie de la rue de Jéricho et les numéros 2 et 4 rue Maurice Barrès, par délibération du 11 décembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 septembre 2016 précisant que les immeubles ayant plusieurs façades visibles depuis le domaine public (hors héberge(s) ou pignon(s) contigu(s) aux immeubles voisins) bénéficieront d'une prime par façade ravalée.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par M. et Mme BRAIDOTTI pour un immeuble sis 39 rue Sadi Carnot / 1 rue Jules Ferry.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement économique réunie le 9 mars 2017 propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

- Immeuble 39 rue Sadi Carnot / 1 rue Jules Ferry (suite à levée des réserves) : prime de 3 200 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 16 201,36 euros, prime plafonnée à 1 600 euros par façade en application du règlement d'octroi),

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 39 rue Sadi Carnot / 1 rue Jules Ferry à M. et Mme BRAIDOTTI pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017 de la commune.

Le Maire,



Bertrand KLING